

ATTENDU QU'en vertu de l'article 56 de la Loi sur le régime des eaux (chapitre R-13), sujet aux dispositions de la section VII de cette loi, des autres lois générales ou spéciales, et aux conditions qu'il plaira au gouvernement de fixer, il est permis de tenir emmagasinées en toutes saisons les eaux des lacs, étangs, rivières et cours d'eau, dans le but de les conserver pour en régulariser le débit, soit par leurs émissaires naturels ou par des dériviations, et d'assurer ainsi l'uniformité d'alimentation aux aqueducs et aux usines et la constance des forces hydrauliques, et, pour cet objet, de construire et de maintenir les chaussées, barrages, écluses, accessoires et autres travaux nécessaires ou utiles;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 61 de cette loi le gouvernement peut approuver purement et simplement tous plans et devis qui lui sont transmis pour approbation en vertu de la section VII ou les approuver en y apportant les modifications et conditions qu'il juge opportunes ou utiles, ou en refuser l'approbation;

ATTENDU QUE les plans et devis faisant l'objet de la présente demande d'approbation ont été examinés par un ingénieur de la Direction de la sécurité des barrages du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et qu'ils ont été jugés acceptables;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

QUE soient approuvés, aux conditions générales d'approbation ayant fait l'objet de l'arrêté en conseil numéro 682 du 26 avril 1963, les plans et devis suivants de First Quantum Minerals Ltd. pour le projet de modification de structure du barrage X2009580 situé sur le ruisseau Vauze, sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda :

1. Un plan intitulé « Digue G – Vue en plan et coupes – Conditions existantes », portant le numéro 111-13512-00-G-005, daté, signé et scellé le 14 mars 2016 par M. Pierre Jean, ingénieur, WSP Canada inc.;

2. Un plan intitulé « Digue G – Vue en plan et coupes – Ouvrages proposés », portant le numéro 111-13512-00-G-006, daté, signé et scellé le 14 mars 2016 par M. Pierre Jean, ingénieur, WSP Canada inc.;

3. Un document intitulé « Devis », portant le numéro 111-13512-00-G-007, daté, signé et scellé le 15 mars 2016 par M. Pierre Jean, ingénieur, WSP Canada inc.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65095

Gouvernement du Québec

## Décret 513-2016, 15 juin 2016

CONCERNANT l'approbation des plans et devis de la Société Hydro Donnacona, S.E.N.C. pour le projet de modification de structure du barrage de Donnacona situé sur la rivière Jacques-Cartier, sur le territoire des villes de Cap-Santé et de Donnacona

ATTENDU QUE la Société Hydro Donnacona, S.E.N.C. soumet, pour approbation du gouvernement, les plans et devis du projet de modification de structure du barrage de Donnacona situé sur la rivière Jacques-Cartier, sur le territoire des villes de Cap-Santé et de Donnacona;

ATTENDU QUE les travaux projetés consistent à démolir les sections endommagées, à mettre en place un déversoir de type béton-gravité muni de vannes gonflables, à mettre en place une digue d'aile en terre munie d'un écran d'étanchéité en palplanche et à consolider la digue de fermeture en rive gauche;

ATTENDU QUE le barrage de Donnacona est situé sur les lots 3 507 110, 3 507 111, 3 832 027 et 3 832 028 du cadastre du Québec ainsi que sur une partie du lot 3 507 106 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

ATTENDU QUE la Société Hydro Donnacona, S.E.N.C. est propriétaire des lots 3 507 110 et 3 832 028 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE les lots 3 507 111 et 3 832 027 font partie du domaine hydrique de l'État qui est sous l'autorité du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en vertu du premier alinéa de l'article 13 de la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (chapitre M-30.001);

ATTENDU QUE les lots 3 507 111 et 3 832 027 font l'objet d'un contrat intitulé : « Contrat de location de forces hydrauliques et de lit de rivière du domaine public requis pour leur exploitation », qui a été signé le 4 avril 1996 entre la Société Hydro Donnacona, S.E.N.C., le ministre d'État des Ressources naturelles et le ministre de l'Environnement et de la Faune, et que ce contrat est toujours en vigueur;

ATTENDU QUE ce contrat mentionne que le preneur détient tous les autres droits nécessaires, y compris les droits d'inondation requis pour le maintien et l'exploitation de cette centrale hydroélectrique;

ATTENDU QUE le barrage projeté se prolongera sur une partie du lot numéro 3 507 106 du cadastre du Québec appartenant à Fer & Métaux Américains S.E.C.;

ATTENDU QUE la Société Hydro Donnacona, S.E.N.C. s'est engagée à obtenir de Fer & Métaux Américains S.E.C. tous les droits d'accès et autres droits nécessaires à l'exploitation du barrage;

ATTENDU QUE le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) a été délivré par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le 8 septembre 2015;

ATTENDU QUE l'autorisation de modification de structure requise en vertu de l'article 5 de la Loi sur la sécurité des barrages (chapitre S-3.1.01) a été délivrée par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques le 22 décembre 2015 pour la section déversoir ainsi que le 4 mai 2016 pour la digue gauche;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 56 de la Loi sur le régime des eaux (chapitre R-13), sujet aux dispositions de la section VII de cette loi, des autres lois générales ou spéciales, et aux conditions qu'il plaira au gouvernement de fixer, il est permis de tenir emmagasinées en toutes saisons les eaux des lacs, étangs, rivières et cours d'eau, dans le but de les conserver pour en régulariser le débit, soit par leurs émissaires naturels ou par des dérivations, et d'assurer ainsi l'uniformité d'alimentation aux aqueducs et aux usines et la constance des forces hydrauliques, et, pour cet objet, de construire et de maintenir les chaussées, barrages, écluses, accessoires et autres travaux nécessaires ou utiles;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 61 de cette loi le gouvernement peut approuver purement et simplement tous plans et devis qui lui sont transmis pour approbation en vertu de la section VII de cette loi ou les approuver en y apportant les modifications et conditions qu'il juge opportunes ou utiles, ou en refuser l'approbation;

ATTENDU QUE les plans et devis faisant l'objet de la présente demande d'approbation ont été examinés par deux ingénieurs de la Direction de la sécurité des barrages du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et qu'ils ont été jugés acceptables;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques:

QUE soient approuvés, aux conditions générales d'approbation ayant fait l'objet de l'arrêté en conseil numéro 682 du 26 avril 1963, les plans et devis suivants de la Société Hydro Donnacona, S.E.N.C. pour le projet de modification de structure du barrage de Donnacona situé sur la rivière Jacques-Cartier, sur le territoire des villes de Cap-Santé et de Donnacona:

1. Un plan intitulé « Photo aérienne haute définition », portant le numéro 141-18006-00-G-102, daté, signé et scellé le 31 août 2015 par M. Gilles Bourgeois, ingénieur, WSP Canada inc.;

2. Un plan intitulé « Conditions existantes – Géotechnique – Localisation des forages et sondages géotechniques », portant le numéro 141-18006-00-B-201, daté, signé et scellé le 31 août 2015 par M. Gilles Bourgeois, ingénieur, et le 1<sup>er</sup> septembre 2015 par M. Patrick Béland, ingénieur, WSP Canada inc.;

3. Un plan intitulé « Conditions existantes – Topographie », portant le numéro 141-18006-00-B-202, daté, signé et scellé le 31 août 2015 par M. Gilles Bourgeois, ingénieur, et le 1<sup>er</sup> septembre 2015 par M. Patrick Béland, ingénieur; WSP Canada inc.;

4. Un plan intitulé « Démolition et excavation – Profil et coupes », portant le numéro 141-18006-00-D-302, daté, signé et scellé le 31 août 2015 par M. Gilles Bourgeois, ingénieur, et le 1<sup>er</sup> septembre 2015 par M. Patrick Béland, ingénieur; WSP Canada inc.;

5. Un plan intitulé « Barrage – Barrage de béton gravitaire avec seuils gonflables – Profil et coupe », portant le numéro 141-18006-00-H-402, daté, signé et scellé le 31 août 2015 par M. Gilles Bourgeois, ingénieur, et le 1<sup>er</sup> septembre 2015 par M. Nicolas Simon, ingénieur, WSP Canada inc.;

6. Un plan intitulé « Ouvrages de béton – Vue en plan générale », portant le numéro 141-18006-00-S-401, daté, signé et scellé le 31 août 2015 par M. Gilles Bourgeois, ingénieur, et le 1<sup>er</sup> septembre 2015 par M. Nicolas Simon, ingénieur, WSP Canada inc.;

7. Un plan intitulé « Section du barrage – Armatures », portant le numéro 141-18006-00-S-402, daté, signé et scellé le 31 août 2015 par M. Gilles Bourgeois, ingénieur, et le 1<sup>er</sup> septembre 2015 par M. Nicolas Simon, ingénieur, WSP Canada inc.;

8. Un plan intitulé « Section de la dalle – Armatures », portant le numéro 141-18006-00-S-403, daté, signé et scellé le 31 août 2015 par M. Gilles Bourgeois, ingénieur, et le 1<sup>er</sup> septembre 2015 par M. Nicolas Simon, ingénieur, WSP Canada inc.;

9. Un plan intitulé «Section des piliers centraux – Armatures», portant le numéro 141-18006-00-S-404, daté, signé et scellé le 31 août 2015 par M. Gilles Bourgeois, ingénieur, et le 1<sup>er</sup> septembre 2015 par M. Nicolas Simon, ingénieur, WSP Canada inc.;

10. Un plan intitulé «Barrage – Mur combiné (gauche) – Vue en plan, profil et détails», portant le numéro 141-18006-00-S-450, daté, signé et scellé le 31 août 2015 par M. Gilles Bourgeois, ingénieur, et le 1<sup>er</sup> septembre 2015 par M. Nicolas Simon, ingénieur, WSP Canada inc.;

11. Un plan intitulé «Barrage – Mur combiné (gauche) – Détails», portant le numéro 141-18006-00-S-451, daté, signé et scellé le 31 août 2015 par M. Gilles Bourgeois, ingénieur, et le 1<sup>er</sup> septembre 2015 par M. Nicolas Simon, ingénieur, WSP Canada inc.;

12. Un plan intitulé «Barrage – Mur combiné (gauche) – Coupes et tableaux», portant le numéro 141-18006-00-S-452, daté, signé et scellé le 31 août 2015 par M. Gilles Bourgeois, ingénieur, et le 1<sup>er</sup> septembre 2015 par M. Nicolas Simon, ingénieur, WSP Canada inc.;

13. Un plan intitulé «Barrage – Mur bétonné (droite) – Vue en plan et profil», portant le numéro 141-18006-00-S-460, daté, signé et scellé le 31 août 2015 par M. Gilles Bourgeois, ingénieur, et le 1<sup>er</sup> septembre 2015 par M. Nicolas Simon, ingénieur, WSP Canada inc.;

14. Un plan intitulé «Barrage – Mur bétonné (droite) – Coupes», portant le numéro 141-18006-00-S-461, daté, signé et scellé le 31 août 2015 par M. Gilles Bourgeois, ingénieur, et le 1<sup>er</sup> septembre 2015 par M. Nicolas Simon, ingénieur, WSP Canada inc.;

15. Un plan intitulé «Bâtiment de service – Vue en plan, coupes et détails», portant le numéro 141-18006-00-S-470, daté, signé et scellé le 31 août 2015 par M. Gilles Bourgeois, ingénieur, et le 1<sup>er</sup> septembre 2015 par M. Nicolas Simon, ingénieur, WSP Canada inc.;

16. Un plan intitulé «Digue – Vue en plan et profil», portant le numéro 141-18006-00-C-501, daté, signé et scellé le 1<sup>er</sup> septembre 2015 par MM. Nicolas Simon et Patrick Béland, ingénieurs, WSP Canada inc.;

17. Un plan intitulé «Digue – Profil longitudinal (palplanches)», portant le numéro 141-18006-00-C-502, daté, signé et scellé le 1<sup>er</sup> septembre 2015 par MM. Nicolas Simon et Patrick Béland, ingénieurs, WSP Canada inc.;

18. Un plan intitulé «Notes – Protection de l'environnement», portant le numéro 141-18006-00-N-801, daté, signé et scellé le 31 août 2015 par M. Gilles Bourgeois, ingénieur, WSP Canada inc.;

19. Un devis technique intitulé «Barrage Donnacona – Remise en état du barrage – Algonquin Power Co. – Devis administratif et technique – Émission pour LSB – Projet n<sup>o</sup> 141-18006-00», daté, signé et scellé le 16 octobre 2015 par MM. Nicolas Simon, Gilles Bourgeois et Patrick Béland, ingénieurs, WSP Canada inc., totalisant environ 130 pages;

20. Un plan intitulé «Digue – Vue en plan, profil et coupes / Dyke – Plan view, profile and sections», portant le numéro 141-18006-00-C-501, daté, signé et scellé le 12 janvier 2016 par M. Gilles Bourgeois, ingénieur, WSP Canada inc.;

21. Un plan intitulé «Digue – Profil longitudinal et coupe (palplanches) / Dyke – Longitudinal profile and section (sheet piles)», portant le numéro 141-18006-00-C-502, daté, signé et scellé le 12 janvier 2016 par M. Gilles Bourgeois, ingénieur, WSP Canada inc.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65096

Gouvernement du Québec

## **Décret 514-2016, 15 juin 2016**

CONCERNANT l'approbation des plans et devis de la Ville de Granby pour le projet de modification de structure du barrage X0005740 situé à l'exutoire du lac sur la Montagne, sur le territoire de la municipalité de canton de Shefford

ATTENDU QUE la Ville de Granby soumet, pour approbation du gouvernement, les plans et devis du projet de modification de structure du barrage X0005740 situé à l'exutoire du lac sur la Montagne, sur le territoire de la municipalité de canton de Shefford;

ATTENDU QUE ce barrage est conçu pour l'emmagasinement des eaux pour l'alimentation en eau potable;

ATTENDU QUE les travaux projetés consistent à consolider le barrage par l'ajout d'un enrochement stabilisateur par l'aval, à colmater les fissures au droit du mur de béton existant, à augmenter la capacité d'évacuation du déversoir, à combler un point bas localisé à l'extrémité de la rive droite par l'ajout de matériaux de remblai et à ajouter, localement, un enrochement de protection sur le parement amont;

ATTENDU QUE ce barrage se situe sur le lot numéro 2 594 511 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford;